



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École
13 novembre 2025 – 18h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école des Nations, tenue le 13 novembre à 18h30 à l'école des Nations, 4860 rue Vézina à Montréal.

PRÉSENTS :

Olivier Coveney

Natacha Lantin

Manon Deserranno

Magalie Rabeau

Kathleen Juteau

Philippe Jeanny Evariste

Marie Kempa

Formant quorum sous la présidence de Philippe Jeanny Evariste

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Nathalie Blanchet – Direction

Hélène Fauvel – Direction adjointe

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Aucun invité – Fonction – personne invitée

MEMBRES ABSENTS :

Nelja Tidjane

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence, Philippe Jeanny Evariste, déclare la séance ouverte. Il est 18h41.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance/vérification du quorum/nomination secrétaire (5 minutes)
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 minutes)
3. Choix de la présidence et de la vice-présidence (5 minutes)
4. Nomination des représentants de la communauté (5 minutes)
5. Calendrier des rencontres, régie interne, déclaration annuelle d'intérêts (20 minutes)
6. Capsules de la formation obligatoire du MEQ pour les membres du CÉ (10 minutes)
7. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 (5 minutes)
 - 7.1. Suivi au procès-verbal
8. Parole au public (10 minutes)
9. Sujets nécessitant une décision — approbation (10 minutes)
 - Sorties éducatives dans le quartier
 - Sorties éducatives
 - Règles de conduite
10. Sujets nécessitant une décision — adoption (10 minutes)
 - Réglementation du service de garde
11. Points d'information/rapports (20 minutes)
 - 11.1. Direction
 - Bilan de la rentrée scolaire
 - PTRDI
 - 11.2. Personnel enseignant
 - 11.3. Service de garde (s'il y a lieu)
 - 11.4. Représentant au Comité de parents (s'il y a lieu)
 - 11.5. Transport scolaire
 - 11.6. Courriel CÉ
12. Levée de la séance

3. CHOIX DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE

IL EST PROPOSÉ par Katleen Juteau que Philippe Jeanny Evariste assure la présidence du conseil d'établissement.

IL EST PROPOSÉ par Natacha Lantin que Katleen Juteau assure la vice-présidence du conseil d'établissement.

Accepté à l'unanimité à l'unanimité (01-CE-13-11-2025)

4. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Le relais (Mme Natacha) est proposée par Marie Kempa et le centre communautaire Mountain Sights (Vanessa Sykes Tremblay) est proposé comme représentants de la communauté. Katleen propose CELO. Magalie Rabeau parle de l'organisme Atlas. Mme Blanchet explique que c'est un organisme avec lequel l'école fait régulièrement affaire pour faire des références.

5. CALENDRIER DES RENCONTRES, RÉGIE INTERNE, DÉCLARATION ANNUELLE D'INTÉRÊTS

Les parents ont complété la déclaration annuelle d'intérêts.

Le document de régie interne est complété au CÉ.

Adopté par Magalie Rabeau

Calendrier des rencontres

1^{ère} rencontre : 13 novembre 2025

2^e rencontre : 11 décembre 2025

3^e rencontre : 16 février 2026

4^e rencontre : 20 avril 2026

6^e rencontre : 11 juin 2026

Proposé par Olivier Coveney, adopté par Manon Deserranno

6. CAPSULE DE LA FORMATION OBLIGATOIRE DU MEQ POUR LES MEMBRES DU CE

Mme Blanchet enverra le lien permettant de suivre la formation obligatoire.

7. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 juin 2025

IL EST PROPOSÉ par Olivier Coveney et Natacha Lantin que le procès-verbal de la séance du 10 juin soit approuvé avec dispense de lecture et sans modifications.

Approuvée à l'unanimité 01-CE-13-11-2025

7.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

8. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public

9. SUJET NÉCESSITANT UNE DÉCISION -APPROBATION

Une résolution concernant les sorties dans le quartier est déposée. Elle est acceptée avec les modifications suivantes : le quadrilatère doit inclure le parc Mackenzie-King, le parc Martin Luther-King, le parc de la Savane et la bibliothèque interculturelle.

Proposé par Natacha Lantin

Accepté à l'unanimité (01-CE-13-11-2025)

CONSIDÉRANT T que la Loi sur l’instruction publique prévoit, à son article 87, que le conseil d’établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l’école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d’entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l’extérieur des locaux de l’école.

CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par la direction et dont les détails sont joints à l’Annexe D.

IL EST RÉSOLU d’approuver la liste des activités éducatives déposée au Conseil d’établissement du 13 novembre 2025

Approuvé à l’unanimité (01-CE-13-11-2025)

Le point des règles de conduite est reporté au prochain CE.

10. SUJET NÉCESSITANT UNE DÉCISION - ADOPTION

La réglementation du service de garde et de dîner est présentée au CÉ. Les tarifs ont été ajustés selon le temps de chacun des blocs. Le coût pour les journées pédagogiques reste au tarif le moins cher possible à 10, 75\$. Le calendrier des échéances sera remplacé. La réglementation sera déposée sur le site de l’école. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur le 1^{er} décembre.

Proposée par Katleen Juteau

Adoptée à l’unanimité (01-CE-13-11-2025)

11. POINT D’INFORMATIONS

11.1 DIRECTION

Bilan de la rentrée scolaire

La transition est énorme. Une nouvelle direction et une nouvelle directrice-adjointe sont entrées en poste. Il manque également une secrétaire à mi-temps. Les règles budgétaires font en sorte que les personnes absentes ne pouvaient pas être remplacées. Le poste de secrétaire est à nouveau affiché.

Les parents mentionnent qu’il est parfois difficile d’avoir la ligne au secrétariat. La directrice mentionne qu’elle enverra un message aux parents pour leur expliquer la situation actuelle au secrétariat. Elle mentionnera également qu’en cas de problématique, Mme Blanchet mentionne que la première personne à avertir en cas de problématique est l’enseignant-titulaire de l’enfant. Un courriel menant au CE est disponible. Ce courriel sert en cas de questionnement sur les sujets abordés par le CE.

PTRDI

Mme Blanchet consulte le CÉ quant au PTRDI. Un sondage form est complété en lien avec ce point.

11.2 PERSONNEL ENSEIGNANT

Étant donné l'heure tardive, ce point est reporté au prochain CE.

11.3 SERVICE DE GARDE

Étant donné l'heure tardive, ce point est reporté au prochain CE.

11.4 OPP

Aucun point

11.5 TRANSPORT SCOLAIRE

Le brigadier est confirmé.

Les parents mentionnent que certains enjeux de sécurité dans les autobus étaient présents l'année dernière. Ils veulent des précisions à ce sujet. Mme Fauvel mentionne qu'elle est présente matin et soir aux autobus. Elle gère certains comportements à l'occasion, mais mentionne que cela va relativement bien.

Les règles d'application pour l'octroi des places d'autobus sont différentes à partir du 2^e cycle. Trente places ont été octroyés à des fratries. Une nouvelle vérification sera faite afin de voir si d'autres places pourraient être données.

Il est proposé d'informer l'ensemble des parents des développements en lien avec le transport scolaire.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 25.

Présidence

Direction d'établissement